



## Lancement d'une enquête de satisfaction

En 2009, pour la troisième année consécutive, l'IEDOM lance une enquête de satisfaction afin de mesurer l'appréciation des usagers sur les produits proposés. La prise en compte des attentes exprimées permettra à l'Institut de déterminer les actions propres à améliorer ou, le cas échéant, à renouveler ses services et produits.

L'enquête qui débutera en octobre 2009 s'appuiera sur le recueil par téléphone des réponses des personnes interrogées sur la base de questionnaires établis préalablement. Les deux domaines étudiés concernent :

- l'activité fiduciaire (enquête auprès des transporteurs de fonds et des gestionnaires de caisses des banques),
- les études (enquête auprès des lecteurs des publications).

Cette étude sera réalisée par le cabinet GMV Conseil.

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

### Rencontre du Président de la République avec les banquiers

Le Président de la République a réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2009 les dirigeants des principales banques françaises en présence du Premier ministre, du ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, du Président de l'AMF et du Gouverneur de la Banque de France pour présenter les résultats du sommet du G20 de Pittsburgh et les décisions qu'il a prises pour les mettre en œuvre. Le Président de la République a annoncé que les banques devront appliquer les règles décidées à Pittsburgh sur les rémunérations dans le secteur financier, décisions qui reprennent dans leurs principes les règles applicables aux banques françaises, arrêtées lors de la réunion du 25 août 2009. Il a annoncé la publication d'un arrêté qui précisera le pouvoir de contrôle et de sanction dévolu à la Commission bancaire en la matière, ainsi que la présentation par la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi d'un projet de loi de régulation bancaire et financière, destiné à mettre en œuvre les mesures de renforcement de la régulation du secteur financier décidées dans le cadre du sommet du G20.

### Plan d'aide aux PME

Le Président de la République a présenté, lors du forum de la Confédération générale des PME le 5 octobre 2009, un plan de 2 milliards d'euros en faveur des petites et moyennes entreprises afin de consolider leurs fonds propres et d'encourager les investissements.

### Projet de loi de finances pour 2010

Les crédits de la mission outre-mer augmentent de 6,3 % en 2010 et ne représentent qu'une part de l'effort global de l'Etat envers les collectivités d'outre-mer. Ils s'élèvent à 2,09 milliards d'euros en autorisations d'engagements et à 1,99 milliard d'euros en crédits de paiement contre 1,871 milliard en 2009. Le projet de loi de finances comprend trois axes : la mise en œuvre des orientations définies dans la loi de développement économique des outre-mer (LODEOM), l'emploi et la formation professionnelle et enfin la poursuite de l'amélioration des conditions de vie outre-mer.

### Etats généraux de l'outre-mer

La journée de restitution nationale des travaux menés dans les DOM, les COM et en métropole à l'occasion des Etats généraux de l'outre-mer, décrétés en février 2009 par le Président de la République lors de la crise sociale aux Antilles, s'est déroulée à Paris le 1<sup>er</sup> octobre 2009, en présence du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et de la secrétaire d'Etat chargée de l'Outre-mer.

Les dossiers sont disponibles en téléchargement sur :

<http://www.outre-mer.gouv.fr/?-sujets-d-actualite-.html> et <http://www.etatsgenerauxdeloutremer.fr>

### Concurrence dans la distribution dans les DOM

Mme Marie-Luce Penchard, secrétaire d'Etat en charge de l'outre-mer, a reçu M. Bruno Lasserre, président de l'Autorité de la concurrence, le 7 septembre 2009 pour évoquer les suites à donner à l'avis sur la concurrence dans la distribution dans les DOM.

L'avis n° 09-A-45 du 8 septembre 2009 relatif aux mécanismes d'importation et de distribution des produits de grande consommation dans les départements d'outre-mer est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

<http://www.autoritedelaconcurrence.fr/pdf/avis/09a45.pdf>

### Publications

1 - Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social

Le rapport de Joseph Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi, dans le cadre de la commission mandatée par le Président de la République au début de 2008, est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000427/index.html>

2 - Le prix des carburants dans les DOM

Le rapport des députés Jacques Le Guen et Jérôme Cahuzac, dans le cadre d'une mission commune d'information, est disponible sur :

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1885.asp>

### Nomination

M. Gérard Rameix, ancien secrétaire général de l'Autorité des marchés financiers, a été nommé, par décret du Président de la République, Médiateur du Crédit en remplacement de M. René Ricol, à compter de fin septembre 2009.



## Secteur aurifère

Le 2 septembre plus de 80 militaires des forces armées en Guyane et de la gendarmerie, 6 hélicoptères et 15 véhicules tous terrains ont été déployés sur un des sites majeurs de l'orpaillage illégal dans la zone de Bœuf Mort (région d'Apatou). Le bilan des saisies est de 39 grammes d'or, 7 quads, 1 826 grammes de mercure, 1 350 litres de carburants et deux armes à feu. De plus de nombreux carbets, moteurs et corps de pompes ont été détruits.

Le 9 septembre la gendarmerie a mis à jour un réseau d'orpaillage clandestin et de blanchiment d'argent. 9 personnes ont été interpellées. Des documents comptables ont été saisis et ont permis de confirmer l'existence de transferts de fonds frauduleux à destination de l'étranger.

Le WWF a publié son enquête : « De la mine à la vitrine » dans laquelle il propose un outil de lutte contre l'orpaillage illégal. Il s'agit de la traçabilité de l'or. Grâce à cette traçabilité, l'or illégal ne pourrait entrer sur le marché français. Cela réduirait les possibilités de revente du produit. Cette enquête met aussi en exergue une spécificité guyanaise qui favorise la revente de l'or illégal : les comptoirs d'or contrairement aux comptoirs situés en Métropole ou aux Antilles ne sont pas obligés de tenir un livre de police. Il n'y a donc aucune trace écrite des ventes ni des entrées d'or. Pour le « Komité pour la sauvegarde de l'orpaillage guyanais » (Ksog), la priorité de la filière reste la réinstallation des artisans orpailleurs légaux.

## Education

Le personnel administratif de l'académie de Guyane a mené une grève de quatre semaines. Il protestait contre la suppression de postes de contractuels le manque de moyens du rectorat. Le Ministre de l'Éducation a indiqué que les 50 postes demandés ne pourraient être pourvus. La suppression de postes d'intervenants en langue maternelle pose la question de l'accueil des enfants non francophones qui représentent la grande majorité des enfants scolarisés dans les communes de l'intérieur.

Le lycée agricole de Matiti a ouvert le premier BTS « Gestion et protection de la nature » avec une option « gestion des espaces naturels des Dom ». Ce BTS marque une volonté d'adapter les offres de formation proposées aux jeunes guyanais à des métiers disponibles dans le département.

## Consommation

Le 9 septembre, l'Autorité de la concurrence a rendu son rapport concernant les écarts de prix entre les Dom et la métropole dans le secteur de la grande distribution. L'Autorité a constaté que la moitié des écarts de prix relevés est supérieure à 70 %. Elle note un manque de concurrence au niveau des distributeurs, un groupe de distribution détenant plus de 40 % des surfaces commerciales. Le manque de concurrence touche aussi les importateurs grossistes du fait des exclusivités. Les marges commerciales des distributeurs sont souvent supérieures à 40 % et celles des importateurs grossistes sont comprises entre 20 et 60 %.

L'Autorité préconise donc de favoriser l'entrée sur le marché de nouveaux concurrents en supprimant les barrières réglementaires à l'entrée et d'améliorer l'information du consommateur. Il est proposé aux collectivités locales d'étudier le coût et le fonctionnement d'une plateforme globale commune à tous les distributeurs et importateurs afin de stocker les produits importés et abaisser les coûts. De plus, l'Autorité va engager les enquêtes nécessaires pour réprimer les éventuelles pratiques anticoncurrentielles.

## LES INDICATEURS DE REFERENCE

	Données brutes	Δ % mois précédent	Glissement annuel	
<b>Prix</b> (Source : INSEE)	Prix à la consommation (hors tabac) – août 2009 (Indice base 100 : année 1998)	120,3	+ 0,8 %	+ 1,1 %
<b>Emploi</b> (Sources : DDTEFP et ASSEDIC)	Demandeurs d'emploi (DEFM1) - à fin août 2009 Indicateur de chômage - à fin janvier 2009 Nb de bénéf. d'alloc chômage (y.c. suspens) – A fin juillet 2009	13 268 19,6 % 5 667	+ 2,0 % + 0,7 point + 3,2 %	+ 8,5 % + 1,8 point + 16,5 %
<b>RMI</b> (Source : CAF)	Nombre de bénéficiaires - à fin août 2009 Cumul 2009 des prestations nettes versées	10 831 42,7 M€	- 0,7 %	+ 2,2 % - 1,0 %
<b>Commerce extérieur</b> (Source : Douane)*	Exportations – juin 2009 Cumul 2009 Importations - juin 2009 Cumul 2009 Taux de couverture en cumul - à fin juin 2009	12,1 M€ 46,6 M€ 74,6 M€ 427,0 M€ 10,9 %	+ 102,3 %  + 34,3 %	+ 56,7 % - 11,2 % + 17,3 % - 4,1 % -0,9 point

## LES SECTEURS D'ACTIVITE

<b>Espace</b> (Source : Arianespace)	Tirs effectués – à fin septembre 2009 Rappel cumul 2008	4 tirs Ariane 5 (7 satellites) 6 tirs Ariane 5 pour 10 satellites
<b>Riz</b> (Sources : DAF Guyane et Douane)*	Production de riz (1 <sup>ère</sup> tranche 2009) Cumul année 2008 (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> tranche) Exportations de riz (cumul à fin mars 2009)*	1 987 tonnes (- 46,6 % sur un an) 9 704 tonnes (+ 11,9 % sur un an) 2 388 tonnes (+ 124,6 % sur un an) pour 1,1 M€ (+ 164,7 %)
<b>BTP</b> (Source : Ciments Guyanais)	Ventes de ciment – septembre 2009 Cumul de janvier à fin septembre 2009	6 916 tonnes (- 27,1 % sur un an) 61 777 tonnes (- 10,9 % sur un an)
<b>Pêche</b> (Sources : IFREMER, DAM et Douane)*	Prises de crevettes (cumul à fin juillet 2009) Exportations de crevettes (cumul à fin juin 2009)	982,1 tonnes (- 14,5 % sur un an) 714,2 tonnes (- 10,2 % sur un an)
<b>Or</b> (Source : Douane)*	Exportations (cumul à fin juin 2009)	9,9 M€ (- 51,8 %)
<b>Bois</b> (Source : ONF)	Grumes sorties de forêt (cumul à fin juin 2009)	30 386 m3 (+ 11,0 % sur un an)

\* données provisoires

# PRINCIPAUX TAUX D'INTERÊT ET DE CHANGE

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

### Taux d'intérêt légal

ANNEE	2009	3,79%	JO du 11/02/09
ANNEE	2008	3,99%	JO du 23/02/08

### Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/09)

	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

\* hors prime d'Etat

### Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

Mois	Tempé moyen mensuel	TIBEUR (septembre 2009)
Juin	0,6831%	1 mois
Juillet	0,3537%	3 mois
Août	0,3458%	6 mois
Septembre	0,3584%	1 an

### Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

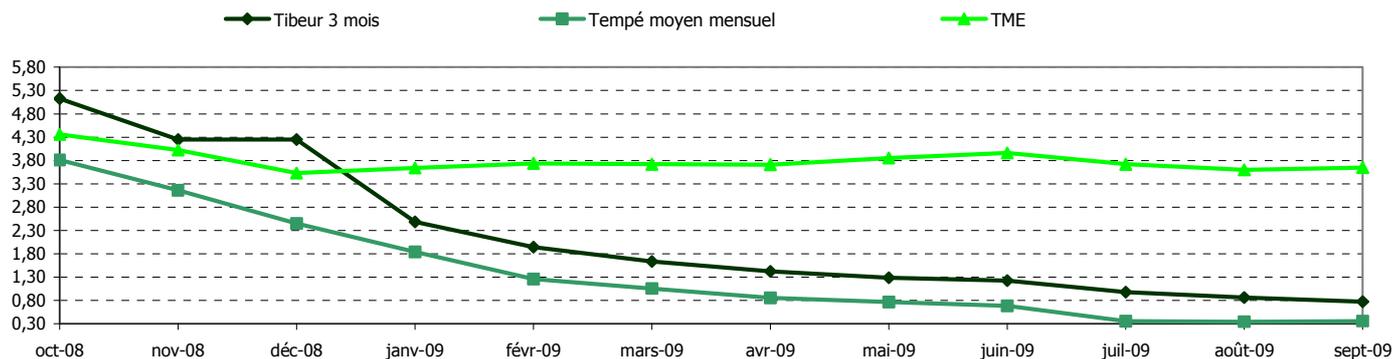
Mois	TME	Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)
Juin	3,96%	Juin
Juillet	3,72%	Juillet
Août	3,60%	Août
Septembre	3,65%	septembre

## Taux de l'usure (applicable à partir du quatrième trimestre 2009)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>					
Prêts à taux fixe		6,72%			
Prêts à taux variable		6,12%			
Prêts relais		6,59%			
<b>Autres prêts</b>					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,40%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires		20,20%	Découverts en compte (1)		13,16%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		9,20%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

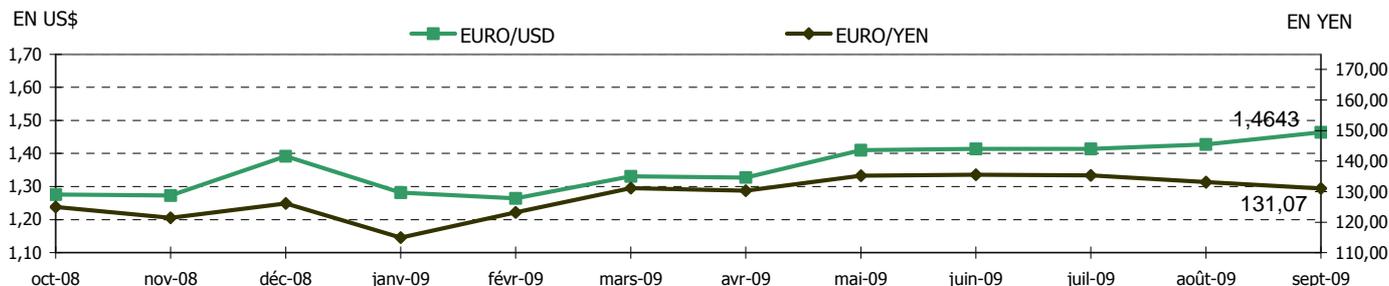
## Taux des marchés monétaires et obligataires



## Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,4643	EURO/ZAR (Afrique du sud)	10,8984	EURO/SRD (Surinam)	4,00894
EURO/JPY (Japon)	131,0700	EURO/BWP (Botswana)	9,66865	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,61422
EURO/CAD (Canada)	1,5709	EURO/SCR (Seychelles)	15,9689	EURO/DOP (Rép. Dom.)	52,7591
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,90930	EURO/MUR (Maurice)	44,6897	EURO/BBD (La Barbade)	2,92092
EURO/SGD (Singapour)	2,0654	EURO/BRL (Brésil)	2,6050	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	9,25661
EURO/HKD (Hong-Kong)	11,3485	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,13603	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2917,24	EURO/XCD (Dominique)	3,94324	EURO/FC (Comores)	491,96775

## Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



## Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK